



LANORAIE

# AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie

---

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 10 février 2026, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

**147-2026 : Règlement 147-2026 décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026**

➤ Ce règlement a pour objet :

- *de décréter la tarification par compensation pour les services municipaux tels que : matières résiduelles, l'entretien pour l'assainissement et le réseau d'égout, et la vidange des fosses septiques.*

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: [www.lanoraie.ca](http://www.lanoraie.ca).

Que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 17 février 2026.

---

Brigitte Beauparlant,  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Brigitte Beuparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 11 h et 12 h, le 17 février 2026, à chacun des endroits suivants : hôtel de ville, église, ainsi que sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17 février 2026.

---

Brigitte Beuparlant  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe